

Compte rendu de la réunion du Conseil de l'ED 3LA

Lundi 20 novembre 2017, 17h30

Lyon 2, 86, rue Pasteur, salle G123

Présent-es : Sarah AL-MATARY (IHRIM, Lyon 2, remplace Olivier Bara) ; Pierluigi BASSO (ICAR, Lyon 2) ; Jean-Luc BAYARD (ENSASE, Saint-Étienne) ; Gilles BONNET (Marge, Lyon 3) ; Isabel COLON DE CARVAJAL (ICAR, Lyon 2) ; Olivier FERRET (directeur ED 3LA) ; Ludovic FROBERT (Triangle, CNRS, remplace Claude Gautier), Sarah GAUCHER (doctorante, ENS Lyon, HiSoMa), Bérénice HAMIDI-KIM (Passages XX-XXI, Lyon 2), Carlos HEUSCH (directeur adjoint ED 3LA, ENS Lyon, CIHAM) ; Heather HILTON (directrice adjointe ED 3LA, Lyon 2, CRTT) ; Bertrand JACQUET (secrétariat ED 3LA, Lyon 2) ; Sophie KERN (DDL, Lyon 2) ; Nadège LANDON (doctorante, UJM, IHRIM) ; Évelyne LLOZE (directrice adjointe ED 3LA, UJM, CELEC) ; Emmanuel MARIGNO (CELEC, UJM) ; Anne-Marie MORTIER (coordination des formations et base de données, 3LA) ; Ariane PINCHE (doctorante, Lyon 3, CIHAM) ; Alain POIRIER (CNSMD, représente Gery Moutier) ; Vincent RENNER (CRTT, Lyon 2) ; Alice SCHEER (doctorante, Lyon 2, Passages XX-XXI), Élisabeth VAUTHIER (directrice adjointe ED 3LA, Lyon 3) ; Ralf ZSCHACHLITZ (LCE, Lyon 2).

Excusé-es : Olivier BARA (IHRIM, Lyon 2, représenté par Sarah Al-Matary) ; Véronique CHANKOWSKI (HiSoMa, Lyon 2) ; Éric DAYRE (CERCC, ENS Lyon) ; Michael GAUTHIER (doctorant, Lyon 2, CRTT) ; Claude GAUTIER (Triangle, ENS Lyon, représenté par Ludovic Frobert) ; Pierre GUINARD (Bibliothèque municipale de Lyon) ; Hélène LAFONT-COUTURIER (Musée des Confluences) ; Gery MOUTIER (CNSMD, représenté par Alain Poirier) ; Isabelle VIO (Villa Gillet).

0. Changement dans la composition du Conseil de l'ED

Adélaïde Fabre, membre du Conseil au titre des personnalités extérieures, ne travaillant plus à la Villa Gillet, son siège est désormais occupé par Isabelle Vio, responsable des médiations culturelles, ou possiblement par Mathilde Watson, chargée de programmation.

1. Point sur la rentrée universitaire 2017-2018

La campagne de candidatures pour le **programme de mobilité doctorale**, financé pour la première fois cette année par l'IDEX, s'est déroulée entre le 3 juillet et le 15 octobre 2017¹. À l'issue des délibérations de la commission d'attribution de l'Université de Lyon, les résultats de cette campagne ont été publiés sur le site de l'ED, vendredi 17 novembre² :

- **Mobilité entrante** : les 2 candidatures classées ont été retenues, l'une en provenance de Montréal accueillie au CEL (6 mois), l'autre en provenance de Turin accueillie dans l'IHRIM (3 mois) ;

¹ <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?breve251>

² <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?breve262>

- **Mobilité sortante** : parmi les 5 candidatures classées deux ont été retenues, l'une de Passages XX-XXI vers Montréal (6 mois), l'autre de DDL vers Berkeley (5 mois).

Si l'on peut se féliciter qu'il y ait, cette année, des candidatures à la mobilité entrante, on peut regretter que, s'agissant des aides à la mobilité sortante, l'UdL ait accordé un support de moins par rapport à l'année 2017 (financement par le PALSE).

La commission doctorale chargée d'examiner les demandes d'**inscription (D1) et de réinscription dérogatoire (D5 et plus)** s'est réunie une première fois le 23 octobre 2017. Un compte rendu de cette réunion est en ligne sur le site de l'ED³.

Grâce à la vigilance des secrétariats, des directeur/trices de thèse et d'unités de recherche, plus rares sont les dossiers déposés à être incomplets : il y a lieu de s'en réjouir, même s'il faut toujours déplorer que les directeur/trices adjoint·es de l'ED aient cette année encore été obligé·es d'envoyer des messages de relance aux doctorant·es pour leur demander, avant la date de la réunion de la commission, de bien vouloir déposer sur la base de données doctorale SIGED les documents exigés.

Ont été traités :

- D1 : 29 dossiers (26 ont reçu un avis favorable) ;
- D5 : 29 dossiers (26 ont reçu un avis favorable) ;
- D6 : 19 dossiers (17 ont reçu un avis favorable) ;
- D7 : 13 dossiers (tous ont reçu un avis favorable) ;
- D8 : 2 dossiers (1 a reçu un avis favorable) ;
- D9 : 2 dossiers (tous ont reçu un avis favorable).

Les thèses d'une durée supérieure à 6 ans sont en voie de diminution, ce qui est de bon augure.

Les dossiers pour lesquels la commission a décidé de surseoir ainsi que les demandes qui sont parvenues après le 23 octobre seront traités au cours d'une seconde (et dernière) réunion prévue le 5 décembre prochain.

2. Information sur deux demandes d'agrément ponctuel déposées par des collègues rattaché·es à une autre école doctorale pour encadrer une thèse inscrites au sein de 3LA

En juillet 2017, le jury chargé d'attribuer les contrats doctoraux a pris la décision d'accorder un contrat à deux doctorant·es dont les directeur/trices de thèse respectif/ves ne sont pas rattaché·es à 3LA. Afin de permettre à ces doctorant·es de pouvoir signer leur contrat et de percevoir le traitement auquel il leur donne droit, le directeur de l'ED a donné de manière anticipée son accord pour l'agrément ponctuel des deux collègues :

- à Lyon 2, Isabelle Boehm (Lyon 2, HiSoMa, ED 483 Sciences sociales) pour co-encadrer, avec Christian Nicolas (Lyon 3, HiSoMa, ED 3LA), la thèse de Julien Berguer sur « Réflexions sur la traductologie à la Renaissance, l'exemple de la traduction latine par l'humaniste Friedrich Sylburg du livre XI des *Antiquités romaines* de Denys d'Halicarnasse » ;

³ http://3la.univ-lyon2.fr/IMG/pdf/2017_10_23_cr.pdf

- à l'ENS, Makram Abbès (ENS, Triangle, ED 487 Philo) pour co-encadrer, avec Élisabeth Vauthier (Lyon 3, IETT, ED 3LA), la thèse de Hasnaa El Awad sur « La paix dans les arts de gouverner en Islam à l'âge classique ».

NB : La direction de l'ENS a fait savoir qu'elle s'opposera désormais à ce que les collègues de cet établissement puissent diriger des thèses dans plusieurs écoles doctorales.

3. Point sur l'exécution du budget 2017

Depuis l'adoption, par l'UdL, du logiciel Cocktail, le suivi des dépenses est devenu plus difficile : les extractions envoyées à la gestionnaire financière comportent toujours la liste des dépenses mais n'indiquent plus le solde sur les différentes lignes budgétaires. Au début du mois de novembre, l'exécution du budget est le suivant :

- **Équipement** : il reste 12,64€
- **Personnels** : il resterait 4,6€ ou 1 091,24€ selon les charges ajoutées – ou non – pour les vacances effectuées dans le cadre des formations en TICE ;
- **Fonctionnement** : la situation est beaucoup plus floue. Selon la gestionnaire financière de l'UdL, il resterait environ 2 000€, mais de nombreux dossiers de demande de remboursement n'ont pas encore été traités.

3LA peut se féliciter du nombre des demandes d'aides déposées, très sensiblement supérieur à celui des autres ED équivalentes du site : il en va des aides individuelles relatives à des missions (participation à des colloques, recherches sur le terrain) comme des aides pour l'organisation de manifestations scientifiques (1 séminaire et 5 journées ou colloques organisés en 2017, 3 journées déjà prévues pour 2018). O. Ferret souligne en particulier le dynamisme des doctorant·es de l'UJM et signale à cette occasion la création de l'association Alt516, qui regroupe les doctorant·es stéphanois·es de 3LA.

Rappels importants concernant les demandes d'aides individuelles :

- il est *impératif* de déposer le dossier *avant* le départ en mission ;
- dans la limite de la subvention accordée, le remboursement est conditionné par l'envoi des pièces originales, à effectuer *dès le retour* de mission : trop de dossiers restent encore en attente pour cette raison.

NB : une représentante des doctorant·es fait observer que la multiplication des inscriptions en ligne, avec accusé de paiement global et reçu envoyés sur messagerie électronique, rend problématique la production de pièces dites « originales » : il convient d'interroger l'UdL sur le statut des pièces exigées pour accepter le remboursement.

4. Point sur les formations transversales

- Formation à la pédagogie : quelques difficultés ont été observées en cette première année mais, en l'absence de retours de la part des doctorant·es, le bilan de cette formation est reporté à la prochaine réunion de la commission des formations, dont il sera rendu compte lors de la réunion d'hiver du Conseil.
- Formation à l'éthique de la recherche et à la responsabilité scientifique : un MOOC, sous l'égide de l'UdL, est en cours d'élaboration pour répondre à l'ampleur des besoins, au regard du nombre des doctorant·es (5 000 environ) du

site, que l'unique formation jusque-là dispensée – et principalement orientée vers les Sciences de la vie – ne suffit pas à satisfaire.

- Un module « ECRIS-court » est ouvert cette année : il sera assuré par Mathilde Bombart (Lyon 3). En revanche, les deux enseignants qui l'assuraient l'an dernier ayant très tardivement signifié leur souhait de ne pas reprendre cette formation en 2017-2018, le module « RUDE » ne sera pas ouvert : les collègues intéressé-es pour assurer cette formation en 2018-2019 sont prié-es de le signaler au directeur de l'ED.

Anne-Marie Mortier, responsable des formations, fait le point sur l'inscription dans les groupes relatifs aux formations ouvertes en 2017-2018. Elle attire notamment l'attention sur les incidences de la modification, entérinée par le Conseil, du volume exigé des formations dites « transversales » après que l'arrêté a rendu obligatoire le suivi d'une formation sur l'éthique et la responsabilité scientifique : nombre de doctorant-es inscrit-es en D2 ou D3 s'interrogent sur le nombre des modules qu'ils/elles doivent suivre pour satisfaire à ces obligations – désormais réduites à 42h (module sur l'éthique non compris), voir le compte rendu de la réunion du Conseil du 14 novembre 2016, point 2⁴. Par ailleurs (et peut-être corollairement), elle signale que, au moment de la réunion, pour plusieurs formations proposées, les groupes – notamment ceux de décembre/janvier – sont insuffisamment remplis. Un message circulaire de relance doit prochainement être envoyé à l'ensemble des doctorant-es.

5. Point sur le projet d'instauration d'un doctorat spécifique « recherche & création »

Historique :

- Sur le modèle du Doctorat « recherche & pratique » en musique (UJM, Lyon 2 et CNSMD), un projet de doctorat spécifique « recherche & création », dans le domaine du théâtre, est à l'étude depuis plusieurs années.
- Plusieurs configurations ont été envisagées pour la constitution du consortium, qui regrouperait, dans l'état actuel de la réflexion, Lyon 2, UJM, ENS, ENSATT et École de la Comédie de Saint-Étienne.
- Dans cette dernière configuration, plusieurs réunions de travail se sont déroulées pour définir les contours de ce nouveau doctorat avant constitution du dossier à l'intention du Ministère.

À la suite de la dernière réunion (11 mai 2017), O. Ferret a pris contact avec la chargée de gestion administrative et financière au service des études doctorales de l'UdL afin de connaître les démarches administratives à accomplir pour élaborer le dossier qui doit parvenir au Ministère *via* l'établissement « porteur » du Doctorat – l'UdL, depuis janvier 2016. Après plusieurs échanges et un rendez-vous, il s'avère que toute demande de création d'un nouveau doctorat est reportée à la prochaine campagne d'accréditation : le dossier est à préparer dans le courant de l'année 2021 pour l'accréditation de janvier 2022.

D'ici là, est notamment à l'étude l'hypothèse de proposer la création d'une *mention* (« recherche et création ») de l'actuel Doctorat en Arts. Les membres du Conseil soulèvent plusieurs questions : quelle serait la place des écoles d'art dans ce dispositif ?

⁴ http://3la.univ-lyon2.fr/IMG/pdf/compte_rendu_du_conseil_du_14_novembre_2016.pdf

Comment un doctorat relevant de cette mention serait-il (co-)encadré ? Qui délivrerait le diplôme ? En l'absence des collègues directement impliqués dans le groupe de travail relatif à ce projet de Doctorat, la poursuite de la réflexion sur cette question est reportée à la prochaine réunion du Conseil : une invitation spécifique à cette réunion sera adressée à l'un·e des collègues intéressés·es. Entre-temps, si ces collègues confirment leur souhait de parvenir à la création d'une mention de Doctorat, O. Ferret soulèvera la question de la faisabilité de cette opération lors de la prochaine réunion (29 novembre 2017) du Collège doctoral de l'UdL.

Les deux points étant partiellement liés, est également reportée à la prochaine réunion du Conseil la décision relative à une **éventuelle ré-adhésion de 3LA au réseau RESCAM** (Réseau interuniversitaire d'écoles doctorales création, arts & médias), inscrite à l'ordre du jour.

6. Bilan de la mise en place des comités de suivi individuels

Le directeur de l'ED dresse un premier bilan pour souligner, de son point de vue,

- la rareté des dysfonctionnements importants dans la mise en place des comités au regard de ceux dont il a eu connaissance dans d'autres ED, sur le site de Lyon – Saint-Étienne et au-delà : par l'intermédiaire de leurs représentant·es, il remercie très chaleureusement les unités de recherche pour leur implication dans le dispositif ;
- le bénéfice que représente, pour le suivi doctoral, la tenue de ces comités :
 - certes, dans leur immense majorité, les rapports révèlent que le cursus des doctorant·es se déroule bien, ce qui est en soi une information importante dont on ne pouvait pas avoir connaissance avant.
 - Dans quelques cas – heureusement rares –, la mise en place des comités a permis de mettre au jour des problèmes graves, de nature à compromettre le parcours des doctorant·es : le bon déroulement de certaines thèses est entravé par l'implication insuffisante des doctorant·es, que les membres de leur comité ont alertés·es et conseillés·es en conséquence, mais aussi par des défauts dans la qualité de l'encadrement, depuis la carence manifeste jusqu'au harcèlement sexuel. La direction de l'ED, parfois avec l'aide des directeur/trices d'unité de recherche, s'est emparée de ces problèmes qui ont entraîné, depuis, plusieurs changements dans la direction de ces thèses.

Invités·es à faire part de leurs observations, les représentant·es des doctorant·es ainsi que les responsables d'unités de recherche conviennent que, même si des réticences se sont exprimées lors de l'instauration des comités, cette première expérience s'est avérée enrichissante aussi bien pour les doctorant·es, qui ont pu engager des discussions parfois longues avec les membres de leur comité, que pour les unités, qui ont pu mieux connaître le travail effectué par les doctorant·es et les difficultés éventuelles qu'ils/elles rencontrent. Ce bilan très globalement positif ne doit cependant pas faire oublier que, comme c'était à prévoir, la procédure inaugurée cette année peut être améliorée à plusieurs niveaux :

- la mise en œuvre des comités ne s'est pas effectuée de la même manière selon les unités : s'il ne saurait être question de revenir sur la latitude offerte aux unités pour mettre en place le dispositif, il faut tenter de remédier aux problèmes qui sont apparus,

- au niveau des unités (*poids du dispositif* pour certain-es collègues siégeant dans de nombreux comités) ;
- au niveau des doctorant·es (*entretiens* parfois *très tardifs*, en septembre, qui compliquent les démarches de réinscription).

> Décisions du Conseil :

- l'organisation des comités reste du ressort des unités de recherche, qui constituent le cadre le plus pertinent pour apprécier le parcours des doctorant·es ;
- s'il est préférable que chaque comité comporte un·e collègue de la section du CNU correspondant à la thèse entreprise, il n'est pas obligatoire, ni peut-être même souhaitable, que les membres de ce comité soient choisis en fonction de la proximité de leurs champs de recherche avec ceux du/de la doctorant·e : le regard du comité n'est pas prioritairement d'ordre spécifiquement et strictement scientifique (cette dimension est du seul ressort du/de la directeur/trice de thèse) mais concerne plus généralement le déroulement du parcours doctoral ;
- il est souhaitable que, à partir de cette année, les entretiens puissent avoir lieu *avant l'été* afin que les doctorant·es puissent disposer de leur rapport au moment de déposer leur demande de réinscription, à la rentrée ;
- sont dispensé·es d'entretien les doctorant·es dont la soutenance est effectivement *programmée* : jury constitué, date de soutenance fixée. La dispense ne s'applique pas aux doctorant·es dont la soutenance est simplement *prévue*, même dans le courant de l'automne, sans plus de précisions.

Les échanges, en amont et au cours de la réunion, avec les responsables d'unités font par ailleurs apparaître que les procédures suivantes se sont avérées propices au bon déroulement du dispositif :

- l'examen, par le Conseil de l'unité, de la composition des comités, pour éviter toutes formes de conflits d'intérêts ;
 - quelle que soit la taille des unités, la réduction (autour de 5 environ) du nombre des doctorant·es dont l'entretien est confié à un comité, ce qui est rendu possible par la participation la plus large possible des collègues enseignant·es-chercheur/euses (et chercheur/euses dans les UMR), y compris non titulaires d'une HDR ;
 - une large latitude laissée par l'unité à chaque comité pour choisir, en amont d'une date butoir, la date à laquelle les entretiens sont organisés.
- Les *modalités de circulation du rapport* de chaque comité n'ont pas été assez clairement définies dans un premier temps, ce qui a engendré des difficultés récurrentes : une procédure plus précise a été adoptée lors de la réunion du Conseil du 12 juin (voir le compte rendu, point 1⁵), mais ses dispositions n'ont pas été uniformément mise en œuvre, s'agissant
- de la transmission, par les unités, à Anne-Marie Mortier de l'ensemble des rapports des comités organisés dans leur périmètre en vue de l'archivage de ces rapports ;

⁵ http://3la.univ-lyon2.fr/IMG/pdf/2017_06_12_cr_conseil.pdf

- de la transmission, par le/la président·e de son comité ou par le/la référent·e de l'unité sur les questions doctorales, au/à la doctorant·e de son rapport afin qu'il/elle le dépose parmi les « documents complémentaires » de la base de données doctorale SIGED.
- La transmission des rapports au directeur de l'ED n'a pas été toujours effective.

> Décisions du Conseil :

- chaque unité désigne en son sein un·e référent·e qui sera l'interlocuteur/trice de l'ED pour toute question relative à l'organisation et à la tenue des comités ;
 - à l'issue de l'entretien, le/la président·e du comité adresse, sous la forme d'un fichier pdf, le rapport au/à la doctorant·e, qui est chargé·e de le déposer sur SIGED ;
 - après la tenue des comités, l'unité, par l'intermédiaire du/de la référent·e ou de toute autre personne désignée pour le faire, adresse l'ensemble des rapports à une adresse générique (à créer) que peuvent consulter Anne-Marie Mortier ainsi qu'O. Ferret.
 - **Important** : le directeur de l'ED rappelle qu'il est *décisif* qu'il soit averti *dès que possible* de tout problème grave relatif à un dossier : il doit idéalement être alerté *immédiatement et directement* par l'un des membres du comité, à défaut par l'unité dès qu'elle a connaissance de ce problème. Cette disposition s'applique également à tous les cas où le comité émet un avis défavorable, voire favorable avec réserves, à la demande de réinscription dans l'année supérieure.
 >> Il suffit d'adresser un courriel laconique à O. Ferret pour que des échanges puissent avoir lieu soit par téléphone, soit en présence au cours d'un rendez-vous. Dans ces cas-là, une discussion s'engage entre le comité et la direction de l'ED sur la teneur du rapport (qui n'est provisoirement *pas* envoyé au/à la doctorant·e) et des dispositions sont prises pour résoudre le problème rencontré.
- À la suite de remarques émanant de membres de différents comités, le *modèle de rapport*, élaboré en concertation avec les responsables des ED Sciences sociales et EPIC, peut être à la fois *clarifié et simplifié* :
- il peut en particulier être allégé pour certaines rubriques qui ne concernent pas spécifiquement les doctorant·es de 3LA ;
 - la lecture des rapports révèle aussi que la désignation de certaines rubriques n'a pas été bien comprise : de nouvelles désignations doivent être inventées ou des éclaircissements sont à apporter dans le document lui-même, par exemple sous la forme de notes en bas de page.
- > Décisions du Conseil : des amendements du modèle de rapport seront présentés lors de la réunion d'hiver du Conseil. Seront également présentées des propositions pour simplifier les autres documents exigés à l'appui des demandes de réinscription (fiche-bilan annuelle, demande de dérogation).

7. Point sur la rentrée solennelle de l'ED 3LA

La rentrée solennelle se déroulera le mercredi 17 janvier 2018, dans le Grand Amphithéâtre de Lyon 2, à partir de 14h.

Outre l'examen des questions habituelles liées à la vie de l'ED, deux points sont à souligner.

- Le mandat des représentant·es des doctorant·es arrive à échéance en décembre prochain :
 - O. Ferret profite de l'occasion pour remercier chaleureusement les élu·es actuel·les (Michael Gauthier et Alice Scheer, Lyon 2 ; Ariane Pinche, Lyon 3 ; Nadège Landon, UJM ; Sarah Gaucher, ENS) pour leur implication irréprochable au cours des deux dernières années.
 - Il lance à cette occasion un appel à candidatures qui sera également prochainement mis en ligne sur le site de l'ED⁶. En vertu de la composition numérique du Conseil votée par les instances de l'UdL en 2016, 5 sièges sont à pourvoir : 2 pour Lyon 2, 1 pour Lyon 3, 1 pour l'UJM et 1 pour l'ENS. Conformément aux dispositions du règlement intérieur de l'ED, pour chaque établissement, les sièges sont pourvus, selon leur établissement d'inscription, par les électeur/trices effectivement (ré)inscrit·es (inscription pédagogique sur SIGED et inscription administrative auprès du centre d'inscription de l'établissement) : les doctorant·es d'un établissement votent pour les candidat·es de cet établissement.
 - Le calendrier prévu est le suivant :
 - 20 novembre 2017-5 janvier 2018 : appel à candidatures ;
 - 5 janvier 2018 : publication, sur le site de l'ED et par voie d'affichage dans les secrétariats, des listes comportant le nom des candidat·es ; leur CV peut être consulté sur le site de l'ED ;
 - 17 janvier 2018, de 14h à 17h : élection au cours de la rentrée solennelle de l'ED.
- Comme l'an dernier, la rentrée solennelle s'ouvrira par une conférence inaugurale. O. Ferret a pris contact avec Michelle Bergadaà, professeure à l'Université de Genève, spécialiste de la question du plagiat académique, qui a accepté l'invitation. M. Bergadaà est notamment l'auteur·rice de l'ouvrage intitulé *Le plagiat académique. Comprendre pour agir* (Paris, L'Harmattan, 2015) ; certaines de ses interventions peuvent être vues en ligne sur le site « Plagiat et fraude scientifique : la perspective académique »⁷.

8. Questions diverses

- Depuis juin dernier, le travail de **refonte du site de l'ED** a considérablement progressé :

⁶ <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?breve263>

⁷ <http://responsable.unige.ch/index.php>

- une maquette a été livrée par la société Antigone auprès de laquelle le marché a été passé : voir le compte rendu de la réunion du Conseil du 12 juin 2017, point 4⁸ ;
 - grâce à l'aide précieuse d'Anne-Marie Mortier, l'architecture adoptée au cours de la même réunion du Conseil a été mise en place et les contenus sont en cours de transfert. Certaines pages doivent encore être mises à jour, notamment celles présentant les différentes associations de doctorant·es : O. Ferret prendra contact avec leurs responsables dans les prochaines semaines.
 - L'objectif est de présenter le nouveau site lors de la rentrée solennelle de l'ED, le 17 janvier prochain.
- L'UdL a passé un accord avec le China Scholarship Consil (CSC) pour mettre au concours **30 bourses annuelles pour des étudiant·es chinois·es** faisant leur Doctorat à l'UdL. O. Ferret rappelle aux directeur/trices d'unités qu'un message leur a été adressé pour les inviter à définir des sujets de recherche fléchés susceptibles d'être proposés par leur équipe. Ce dispositif contribue à l'internationalisation des parcours doctoraux qui constitue un objet de préoccupation actuel : une première rencontre Écoles doctorales – Campus France sur « la promotion du Doctorat à l'International » est organisée le 1^{er} décembre 2017 à la Maison des Universités à Paris.
 - La **campagne nationale annuelle « doctorat handicap »** est lancée : 25 contrats doctoraux d'une durée de 3 ans seront attribués par le Ministère, au plus tard fin mai 2018, en fonction des demandes transmises *par les établissements*. L'information sera prochainement mise en ligne sur le site de l'ED⁹.
 - Sur la suggestion de Jean Kempf, O. Ferret alerte les directeur/trices de thèse et les doctorant·es dont la soutenance est programmée au cours de l'automne sur les **contraintes imposées par la dématérialisation des dossiers de candidature auprès du CNU** : il ne sera plus possible de transmettre le rapport de soutenance après la date limite de dépôt des candidatures, fixée cette année au 19 décembre ; seuls les dossiers numériquement complets à cette date seront transmis aux membres du CNU. En particulier, les jurys des soutenances de décembre doivent veiller à ce que le rapport soit prêt suffisamment tôt pour que les candidat·es soient à même de le joindre à leur dossier dans les délais impartis.
 - Évelyne Lloze, directrice adjointe de l'ED pour l'UJM, fait part du souhait de l'établissement que Mme Léa Bugin, administratrice des services de la recherche à l'UJM, puisse assister aux réunions du Conseil. Le Conseil accepte cette proposition : le directeur de l'ED fera désormais figurer l'adresse de Mme Bugin

⁸ http://3la.univ-lyon2.fr/IMG/pdf/2017_06_12_cr_conseil.pdf

⁹ <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?breve264>

parmi celles des destinataires auxquelles est envoyée une invitation pour les réunions.

- En raison de l'ampleur des tâches qu'il doit assumer par ailleurs, O. Ferret annonce qu'il ne sera pas en mesure de mener à bien l'organisation, au printemps 2018, d'une journée doctorale sur la contextualisation des phénomènes (voir le compte rendu de la réunion du Conseil du 27 mars 2017, point 2¹⁰). Ce projet de manifestation, dont le principe n'est pas remis en cause, est reporté à l'année universitaire 2018-2019.

La séance est levée à 20h.

Le directeur de l'ED,

Olivier Ferret

¹⁰ http://3la.univ-lyon2.fr/IMG/pdf/2017_03_27_cr_conseil.pdf